

Duplicata

•

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTLUCON

114, BLD DE COURTAIS 03100 MONTLUCON
MINITEL : 36.17 INFOGREFFE
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 04.70.05.05.40 -

RECEPISSE DE DEPOT

ME JEAN MICHEL GRIMA
60 AVENUE DE VICHY
B.P. 22
03270 ST YORRE

V/REF :

N/REF : 94 B 89 / 2009-A-222

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTLUCON certifie qu'il a reçu le 31/03/2009,

P.V. d'assemblée du 15/01/2009

- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

L'ARIANE HOLDING
Société par actions simplifiée
Perreguines
03410 Saint-Victor

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-222 le 31/03/2009

R.C.S. MONTLUCON 393 907 969 (94 B 89)

Fait à MONTLUCON le 31/03/2009,

Le Greffier



Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

Copie certifiée conforme
à l'original qui m'a été présenté
ce jour,
A SAINT YORRE, le 23 mars 2009

L'ARIANE HOLDING
S.A.S. au capital de 40 000 €
Siège social : Chemin des Coutures – Perreguines
03410 SAINT VICTOR
RCS MONTLUCON 343 791 810

Jean-Michel GRIMA
Notaire
60, avenue de Vichy
03270 SAINT-YORRE
Tél. : 04 70 41 03 66 ou 04 70 59 20 72

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2009

L'AN DEUX MILLE NEUF
LE QUINZE JANVIER A DIX HEURES,

Les actionnaires de la société ASSISTANCE TECHNIQUE INDUSTRIELLE – A.T.I.
se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur la convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Luc DROUILLAT-CHAPON, propriétaire de	400 actions
- Monsieur Rémy ALAJOUANINE, propriétaire de	400 actions
- L'Indivision de Monsieur Roger CHAPON représentée par Monsieur Jean-Luc DROUILLAT-CHAPON, propriétaire de	<u>200 actions</u>

Total égal au nombre d'actions composant le capital social 1000 actions

Monsieur Jean-Luc DROUILLAT-CHAPON, Président, préside la réunion.

Monsieur Rémy ALAJOUANINE assiste également à l'assemblée en sa qualité de
Directeur Général.

Le président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement
délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président rappelle ensuite que les associés ont été réunis à l'effet de délibérer sur
l'ordre du jour suivant :

- démission des commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- désignation de nouveaux commissaires aux comptes
- pouvoirs

Le président rappelle que Monsieur Jean-Louis GRENIER a, par courrier du 29
novembre 2008, fait part de sa démission de ses fonctions de commissaire aux comptes
titulaire de la société, en raison de la cessation de ses activités professionnelles afin de faire
valoir ses droits à la retraite ;

Le CABINET ANNE BONNICHON ET ASSOCIES, commissaire aux comptes
suppléant, a également fait part de sa démission par courrier du 13 janvier 2009.

DM *2009*

Il convient donc de procéder immédiatement à la désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant, en remplacement des démissionnaires.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur GRENIER de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire et le remercie pour la mission qu'il a remplie au sein de la société depuis sa nomination.

L'assemblée générale désigne en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur GRENIER, pour la durée restant à courir de la durée du mandat de ce dernier soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008 :

Monsieur Olivier JOANNET
Expert comptable Commissaire aux comptes
65, avenue de Russie
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

Monsieur JOANNET a d'ores et déjà accepté cette mission par courrier adressé à la société le 1^{er} octobre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission du CABINET ANNE BONNICHON ET ASSOCIES de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

L'assemblée générale désigne en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement du CABINET ANNE BONNICHON ET ASSOCIES, et pour la durée du mandat du commissaire titulaire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008 :

Le CABINET SECOMI
238, rue de L'oradou
63000 CLERMONT FERRAND.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes délibérations, tous pouvoirs à l'effet de réaliser les formalités de publicité consécutives aux décisions ci-dessus.

olot

BA

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les actionnaires.

M. Rémy ALAJOUANINE

M. Jean-Luc DROUILLAT-CHAPON



P/Indivision M. Roger CHAPON
M. Jean-Luc DROUILLAT-CHAPON

